

Mesures budgétaires 2017 - 2019

FORMAPEF

Prise en compte des inscriptions dans le montant du BMA à raison d'un montant forfaitaire par jour (80€/personne/jour)

Sauf :

- Thématiques prioritaires

* Accueil

* Accueil et encadrement de nouveaux travailleurs (tutorat)

* Bien-être au travail

- Confrontation aux traumatismes et deuils

- Développement professionnel

- Gestion de l'agressivité

- Gestion des émotions et du stress

- Hygiène et diététique de cuisine de collectivité

- Hygiène et entretien des locaux et équipements de travail

- Législation et outils sur le bien-être au travail

- Prévention des lombalgies et ergonomie

- Prévention et gestion des conflits

- Prévention et gestion des risques psychosociaux

- Prévention incendie

- Secourisme

- Sécurité au travail

* Concertation sociale

* Diversité

* Gouvernance

* Plan de formation

- Enseignement de Promotion sociale (opérateur de formation)

Quand le BMA est atteint, accès possible avec prise en charge financière par l'institution (via facturation)

